

Sans la monarchie, il arriverait tôt ou tard qu'un politicien ambitieux prenne le pouvoir et nous écrase sous un joug dictatorial. Cela s'est produit dans d'autres pays et cela pourrait se produire au Canada.

En effet, la présence de la reine au Canada nous rappelle que les premiers ministres ne sont qu'au deuxième rang, comme mon collègue l'a signalé, et ne détiennent pas le pouvoir absolu. Nous savons tous qu'il faut parfois le rappeler à certains premiers ministres.

Les efforts du gouvernement actuel en vue de détrôner la reine du Canada ont suscité une réaction émotive et rationnelle chez les Canadiens. Si nous n'écoutons pas maintenant ce que disent les Canadiens et si nous ne respectons pas leurs désirs à cet égard, nous ne serons pas long à le regretter.

Nous devons conserver les liens qui unissent la reine au Canada parce qu'elle représente le seul leadership véritable et le seul élément d'unité que nous ayons maintenant. J'exhorte encore les députés à ne pas se laisser emporter par leur enthousiasme pour la monarchie au point de gaspiller le peu de temps dont nous disposons. Les députés devraient au contraire se prononcer une fois pour toute sur cette question importante. Je pense que les Canadiens sont en droit de savoir quelle est notre position à cet égard. Nous ne devrions pas adopter la solution de facilité et laisser l'heure s'écouler de façon à empêcher les Canadiens de savoir ce que leurs députés pensent de cette question.

[Français]

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je pourrais bien me permettre de lire cette motion n° 4, et je cite: ... ne devrait pas procéder aux changements proposés au statut de Sa Majesté la Reine, souveraine du Canada, ou au statut du Gouverneur général du Canada, tels qu'ils sont décrits dans le bill C-60...

Monsieur l'Orateur, quand on entend le député de Moncton (M. Jones) nous parler de sa motion, et qu'un député canadien-français du Québec prend la parole, on se demande sûrement ce que le député va dire sur cette motion-là, surtout s'il vient du Québec canadien-français.

● (1732)

C'est peut-être bon que je dise d'abord qu'est-ce qu'un député du Québec vient faire dans le débat sur cette motion. D'abord, ce sera pour dire au député de Moncton que nous, nous sommes d'abord Canadiens de langue française, et nous avons heureusement aussi l'avantage d'être, comme Sa Majesté la Reine, parfaits bilingues. Mon collègue d'en face, qui propose cette motion, n'a peut-être pas encore eu, je ne dirai pas le courage, mais l'avantage d'apprendre les deux langues, et on connaît la raison pour laquelle il est indépendant.

Mais nous savons très bien aussi que cette motion n'est qu'un écran de fumée pour faire un débat, car il sait bien que nous avons un bill et des Livres blancs, et que tout ce débat sur sa motion est déjà en discussion dans tout le pays. Alors quand il nous arrive avec une forme de menace en disant que si l'on parle jusqu'à six heures, ou si l'on ne prend pas le vote avant six heures, cela voudra dire que nous sommes contre la motion, pour ne pas dire contre la reine, mais contre le statut du Gouverneur général. Monsieur l'Orateur, dans le langage français, on appelle cela du chantage, et je n'accepte pas cela. D'abord, venant du député de Moncton, quand on connaît son courage qui «marche» seulement sur un bord, jamais sur les

La monarchie

deux, et proposé par un autre indépendant, qui est un de mes grands amis malheureusement, je ne sais pas si ce n'était que pour donner un appui moral pour permettre de présenter la motion, le député de Moncton sait très bien que nous avons la même croyance que lui; même si nous sommes du Québec ou d'autres parties du pays, je lui dirai comme mon grand-père a déjà dit: Ôtez-vous donc de devant la reine, monsieur le député de Moncton, et qu'elle nous voie nous aussi les autres Canadiens. Il y a des catholiques qui sont plus catholiques que le pape et les cardinaux. Le député de Moncton me fait penser un peu à cela.

Si l'honorable député de Moncton avait pris le temps de lire les déclarations du premier ministre, tout en ne doutant pas de sa bonne foi, je commence à me demander si le député a lu la déclaration du premier ministre lors de sa visite chez la reine. On disait à ce moment-là que le premier ministre s'était entretenu personnellement avec elle à l'occasion du séjour de cette dernière au Canada, en octobre 1977. Il l'a alors informée qu'il prévoyait la tenue au Canada d'une étude, je dis bien les paroles qu'il a employées, de l'ensemble du dossier constitutionnel en 1978-1979. Ce n'était pas une obligation, c'était une étude de l'ensemble. Il ne faut jamais oublier la différence entre étudier un projet ou tenter d'obliger quelqu'un à prendre une décision au-dessus de son jugement ou de sa croyance ou sa compétence.

Il a aussi fait ressortir l'importance que pouvait avoir le renouvellement de notre régime fédéral. Il n'a pas dit «l'importance d'abolir un système ou de changer le statut de la reine ou celui du gouverneur général», il a simplement dit: l'importance d'un renouvellement de notre régime fédéral, pour faire le contrepois à la campagne... Et je dis que je suis d'accord sur les paroles du premier ministre: Pour faire contrepois à la campagne du gouvernement du Québec en vue de persuader la population de cette province de voter en faveur de la séparation du reste du Canada. M. Trudeau a déclaré à la reine, qu'à son avis, il serait essentiel, d'ici quelques années, d'examiner l'ensemble de la Constitution... Il me semble qu'il est raisonnable qu'il demande cela, savoir, d'examiner l'ensemble de la Constitution avec les provinces, d'en réviser certaines parties et de la reformuler dans un document entièrement canadien. En serions-nous rendus qu'aujourd'hui être Canadien deviendrait un péché? On peut être Canadien et rester attaché aux traditions, par exemple, à la Chambre des communes, au système démocratique, au système parlementaire anglais, qui est le plus grand système démocratique au monde.

On peut rester attaché au système, on peut rester attaché à la Reine du Canada sans pour cela avoir l'air de ces anti ceci ou anti cela. Je n'ai jamais lu nulle part dans les déclarations qu'on voulait enlever des pouvoirs à la Reine, au contraire, si l'on continue, on verra... L'honorable député a précisé que durant ce débat il y aurait inévitablement certaines questions qui seraient posées sur les rapports entre la Couronne et le Canada et sur les fonctions du Gouverneur général. Mais c'est ce qu'on fait ce soir avec la motion de l'honorable député de Moncton. Le premier ministre a de plus ajouté que l'une de ses préoccupations à lui-même et à son gouvernement serait de veiller avec le plus grand soin à ce que tout débat ou toute discussion ne soit pas une source de division au Canada. Il n'incite pas les participants à ce débat à se demander s'il n'y